

Du quatre juillet an Mil huit cent vingt six heures de dix du Matin

Acte de Mariage De Francois Cottin Agé de trente deux Ans Né à la forge commune d'Ypinac
de Saône et Loire Le vingt six germinal an Deux de la République profession de Manouvrier demeurant au
lieu de la forge fils majeur de défunt Jean Cottin vivant Manouvrier au hameau de la forge et de
Renée Gromet demeurant au même lieu.

Et de Claudine Blondreau Agée de vingt neuf Ans Né à Chailly commune de St. Emilion Département de
Saône et Loire Le vingt trois pluviôse an cinq de la République fille majeure de défunt Jacques Blondreau vivant
Manouvrier à Saint Y département de Saône et Loire et de Jeanne Lagorgette demeurant au hameau de la forge

Les actes préliminaires sont 1. l'extrait de Matrimoine de chacun des époux desquels actes la Dlle les Citoyens Auteurs
lesdits époux ont été dispensés de produire un extrait des publications de leur Mariage, attendu qu'ils sont tous deux
de la commune et cela par une Lettre de M. Le procureur du Roi en Date du vingt neuf du présent.

2. l'extrait de l'acte de décès du défunt Jean Cottin père de l'époux en Date du vingt trois septembre Mil huit
cent trois. 3. l'extrait de l'acte de décès du défunt Jacques Blondreau père de l'épouse en Date du dix huit février mil huit cent

Le tout en bonne forme, des quels actes ainsi que du chapitre et du fondement l'acte du Mariage, contenant la
et les devoirs respectifs des époux, lecture a été donnée par Moi officier public soussigné, et attendu qu'il n'y a point d'opposition
au dit Mariage, les dits époux d'après le consentement de leurs Mères et la présence de Jean Cottin frère de l'époux
profession de Manouvrier demeurant à la forge Agé de trente ans. de Philibert Cottin aussi frère de l'époux prof
de Manouvrier demeurant à la forge Agé de vingt quatre ans. de Pierre Blondreau frère de l'épouse profession de
demeurant à Saint Y Agé de trente deux Ans. de Jacques Blondreau aussi frère de l'épouse profession de Manouvrier
au dit lieu Agé de vingt quatre Ans.

Les témoins choisis par les parties, ont déclaré savoir le dit Francois Cottin prendre le Mariage la Dlle Claudine Blondreau
et la Dlle Claudine Blondreau prendre le Mariage le dit Francois Cottin, après quoi Moi Jean Baptiste Villard
Maire faisant les fonctions d'officier civil de la commune d'Ypinac, si prononcé qu'au Nom de la loi Lesdits
Francois Cottin et Claudine Blondreau sont unis en Mariage.

De quoi j'ai dressé le présent acte en la Maison commune d'Ypinac et après la lecture faite lue aux époux parents
et témoins, je l'ai signé, les témoins susnommés ayant déclaré en le savoir de ce Inquis. Villard